Les maires peu intéressés par leurs fichés S

19/01/2021 à 9h31



Depuis une circulaire de 2018, les préfets peuvent informer les édiles de l'identité des individus de leur commune suivis par les services de renseignement. En théorie.

La scène se déroule sous les lambris d'une préfecture, imposant édifice classé au titre des bâtiments historiques. Ce jour-là, dans cette ville moyenne de région, le préfet a réuni une quinzaine de maires de son territoire. Ils ont été triés sur le volet, question de confiance. Car pour la première fois, le haut fonctionnaire entend leur faire une proposition particulière : connaître l'identité des individus de leurs communes fichés S ou inscrits au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste, le FSPRT. Une possibilité créée par la circulaire du 13 novembre 2018. **Pourtant, contre toute attente, sur les quinze édiles, un seul s'est montré intéressé**. Le préfet, d'abord étonné, raconte : "Quand on y réfléchit, ce n'est pas si évident. Car après avoir accès à ces informations, qu'en font-ils ?"

L'implication des acteurs de terrain dans la lutte contre la

radicalisation violente a progressé ces dernières années. Mais le partage de données en direction des élus locaux pèche encore. “Dans 90% des cas, ils ne connaissent même pas le contenu de la circulaire…

L’express